



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3317

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3317**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyautey Velette - aménagement des espaces extérieurs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

Le traitement du secteur stratégique Lyautey Velette, accroche entre le futur quartier des balcons de Sermenaz et les quartiers existants, a été intégré en avril 2016 au projet programme national de renouvellement urbain 1 (avenant n° 5) afin d'éviter la création d'une frontière entre ce quartier existant et le nouveau quartier des balcons de Sermenaz.

Par délibération du Conseil n° 2017-2357 du 6 novembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le programme des aménagements des espaces extérieurs du secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape, une individualisation partielle d'autorisation de programme et une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Rillieux la Pape.

Dans ce cadre, la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des espaces extérieurs de ce quartier en accompagnement des projets de démolition/reconstruction du bailleur Dynacité et de la restructuration du groupe scolaire par la Commune.

Le programme de travaux portés par la Métropole prévoit :

- la création du parvis du groupe scolaire de la Velette intégrant un square,
- la création d'une liaison est/ouest mode doux reliant la Velette au nouveau quartier des balcons de Sermenaz en lien avec l'intervention de Dynacité sur la réhabilitation des tours et l'opération de reconstruction de logements,
- la requalification d'une liaison douce nord/sud reliant les différents équipements publics du quartier jusqu'à l'avenue du général Leclerc,
- la restructuration des stationnements existants sur l'avenue du général Leclerc et en pied d'immeubles.

Ces aménagements permettront de désenclaver le secteur et d'améliorer l'image du quartier.

II - Le calendrier prévisionnel de l'opération

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Le phasage des travaux impliquera une coordination avec les travaux du groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Rillieux la Pape et de la construction des logements du bailleur Dynacité :

- une 1ère phase de travaux sera lancée dès février 2019 par la direction de l'eau de la Métropole pour le renouvellement du réseau eaux usées précédant le démarrage des travaux du groupe scolaire, elle s'achèvera à l'été 2019,
- le démarrage des travaux aménagement des espaces publics est prévu fin 2019 jusqu'à l'été 2021 pour la requalification des parkings à l'est et des espaces verts dans la partie nord,
- après une interruption de chantier d'un an pour permettre l'avancement des travaux du groupe scolaire, les aménagements relatifs au parvis et au square reprendront de mai à fin 2022.

III - coût

Le coût global de l'opération représente 5 070 285 € TTC.

445 000 € TTC ont déjà fait l'objet d'une individualisation par délibération du Conseil n° 2017-2357 du 6 novembre 2017.

Les dépenses à réaliser pour finaliser cette opération sont :

- 70 285 € TTC relatifs aux dépenses d'études techniques,
- 4 120 000 € TTC de travaux d'espaces publics, travaux préalables et révision des prix,
- 185 000 € TTC de frais de maîtrise d'ouvrage,
- 250 000 € de déviation de réseau d'assainissement.

Il convient donc de compléter l'autorisation de programme n° 2 pour un montant de 4 625 285 € TTC (4 375 285 € au budget principal et 250 000 € au budget annexe de l'assainissement).

En recettes, la Métropole recevra un montant de 876 000 € TTC répartis de la manière suivante :

- 597 243 € TTC de participation globale due par la Commune de Rillieux la Pape au titre de la CMOU,
- 278 757 € TTC de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du secteur Lyautey Velette à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 4 625 285 € en dépenses et 876 000 € en recettes à la charge :

- du budget principal, pour un montant de 4 375 285 € TTC en dépenses et 876 000 € TTC en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 87 599 € en recettes en 2019,
- . 966 193 € en dépenses et 74 336 € en recettes en 2020,
- . 1 366 971 € en dépenses et 74 335 € en recettes en 2021,
- . 1 537 350 € en dépenses et 74 336 € en recettes en 2022,
- . 498 500 € en dépenses et 565 394 € en recettes en 2023,
- . 6 271 € en dépenses en 2024.

sur l'opération n° OP06O532,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 250 000 €HT en 2019 sur l'opération n° 2P06O5321.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 070 285 € en dépenses et 876 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.